



[www.code-a-domicile.com](http://www.code-a-domicile.com)

Formation complète au code de la route  
par correspondance et Internet  
depuis 1999

Annonay le : \_\_\_\_\_

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-après notre programme de stage intitulé « Journée sécurité routière », ainsi que la convention de stage.

Pour réserver définitivement le stage dans la période qui vous intéresse, merci de nous retourner à cette adresse : AEADC Ardéchoise de Conduite 25 Boulevard de la République 07100 ANNONAY, la convention remplie et signée, accompagnée de l'acompte indiqué à l'article 2 dans les quinze jours.

Dès réception de vos documents, nous vous retournerons votre exemplaire de la convention.

Nous conviendrons par la suite d'une date vous convenant pour l'organisation du stage.

Bien cordialement,  
Matthieu Jonac Directeur pédagogique

AEADC Auto-école  
ARDECHOISE DE CONDUITE  
25, boulevard de la République  
07100 ANNONAY  
Tél. 04 75 67 67 88  
Agrément N°E02 007 02120

N° SIRET : 42226346700017 - N° TVA intracommunautaire : FR95422263467

AEADC - ARDECHOISE DE CONDUITE – Matthieu JONAC agrément E0200702120 - 25 boulevard de la république 07100 Annonay  
email: [ardechoise@code-a-domicile.com](mailto:ardechoise@code-a-domicile.com) 04 75 67 67 88 site Internet : [www.code-a-domicile.com](http://www.code-a-domicile.com)

# « Journée Sécurité Routière »

## PROGRAMME

(Le programme est modulable suivant les attentes des participants)

### **NOMBRE DE PARTICIPANTS :**

Minimum : 4

MATIN 9h à 12h

Théorie

- remise à jour sur le code de la route
- tests de code
- Initiation à l'éco-responsabilité par l'éco-conduite
- étude des grands thèmes de sécurité routière (alcool/drogues, médicaments, fatigue, vitesse, distance de sécurité)
- visionnage de films et vidéos

APRES MIDI 14h à 17h

Pratique sur véhicule (pour les groupes de 4 à 8 personnes maximum)

- remise à jour sur véhicule
- application de thèmes étudiés le matin
- bilan personnalisé de conduite

FIN DE STAGE

- bilan
- remise de l'attestation de stage

N° SIRET : 42226346700017 - N° TVA intracommunautaire : FR95422263467

AEADC - ARDÉCHOISE DE CONDUITE – Matthieu JONAC agrément E0200702120 - 25 boulevard de la république 07100 Annonay  
email: ardechoise@code-a-domicile.com 04 75 67 67 88 site Internet : www.code-a-domicile.com

# CONVENTION DE STAGE

Entre les soussignés :

AEADC auto-école dont le siège est situé 25 boulevard de la République 07100 Annonay, agrément de formation n° E02 007 02120 enregistré en préfecture de Privas(07), ci-après dénommé l'organisme de formation, d'une part,  
Et

Nom et adresse de l'entreprise : (laisser vide pour les particuliers)

(cachet)

représenté par : \_\_\_\_\_

Noms et prénoms des stagiaires : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Ci-après dénommé l'entreprise, d'autre part,  
Est conclue la convention suivante :

## ARTICLE 1 – CARACTÉRISTIQUES DU STAGE

L'organisme de formation organise au profit de l'Entreprise le stage suivant :

- Intitulé : « journée sécurité routière »
- Type d'action : remise à jour théorique et pratique sur le code de la route et la conduite automobile, étude de grands thèmes de sécurité routière
- Objectif : prendre conscience des risques liés à la conduite automobile, s'initier à une conduite citoyenne et éco-responsable
- Moyens pédagogiques : formateur diplômé et agréé par la préfecture, matériel audio-visuel, véhicule auto-école pour les exercices pratiques
- Lieu : AEADC 25 bd de la République Annonay 07100
- Attestation : à l'issue du stage chaque stagiaire se verra remettre une attestation de suivi de stage
- Date : \_\_\_\_\_ (la date exacte du stage sera définie aux environs du 15 du mois précédent le stage ex : pour un stage en Décembre, la date du stage sera définie vers le 15 Novembre)
- Durée : 1 journée de 6h : 9h à 12h et 14h à 17h
- Pré-requis : être titulaire du permis de conduire de la catégorie B

## ARTICLE 2 – PRIX – MODALITES DE PAIEMENT

Le coût du stage est de 200€ HT par participant soit 240€ TTC par participant.

Coût total du stage : 240€ X \_\_\_\_\_ stagiaires soit \_\_\_\_\_ € TTC

**Modalités** : La participation de l'entreprise est acquise dès le versement d'un acompte équivalent à 50% de la somme totale du stage. Le solde restant devra être versé au moins 1 mois avant le début du stage. L'entreprise peut choisir aussi de verser le règlement en une fois.

## ARTICLE 3 – ANNULATION ET INTERRUPTION DU STAGE

En cas d'annulation du stage par l'entreprise, l'acompte restera acquis par l'organisme de formation.

En cas d'annulation par l'organisme de formation, l'intégralité des sommes versées par l'entreprise sera restituée.

En cas d'interruption du stage par l'entreprise ou l'un des stagiaires aucune somme ne sera remboursée.

## ARTICLE 4 – DIFFEREND

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Privas (07) sera seul compétent pour régler le litige.

L'organisme AEADC

A Annonay, le \_\_\_\_\_

Par M.Jonac – Directeur

L'entreprise (lieu, date, nom, qualité, signature et cachet)

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

par \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

Cachet et signature

N° SIRET : 42226346700017 - N° TVA intracommunautaire : FR95422263467

AEADC - ARDÉCHOISE DE CONDUITE – Matthieu JONAC agrément E0200702120 - 25 boulevard de la république 07100 Annonay  
email: ardechoise@code-a-domicile.com 04 75 67 67 88 site Internet : www.code-a-domicile.com